

Extraits de l'étude détaillée envoyée aux prospects.



IN SUN WE TRUST

Produisez votre électricité et reprenez le contrôle.

Découvrez votre étude solaire détaillée.



Notre proposition

Une offre sur-mesure afin de maximiser votre autonomie énergétique et votre rentabilité.

Une installation effectuée par un des meilleurs artisans français, ce qui vous garantit une réalisation impeccable.



Offre clé en main

Votre formule

**Autoconsommation
Avec vente du surplus**

Intégration

Surimposition

Puissance de votre installation

3 kWc

Taille de votre installation solaire

20 m²

Production estimée en 2019

3 480 kWh

- ✓ Accompagnement In Sun We Trust
- ✓ Matériel
- ✓ Main d'œuvre
- ✓ Démarches mairie
- ✓ Démarches Enedis
- ✓ Dossier consuel
- ✓ Raccordement puis mise en service
- ✓ Dossier demande de Prime

8 500^{*} € TTC

* Sous réserve de validation lors de la visite technique.

Un calcul de votre production plus précis que jamais.

Grâce à notre technologie nous pouvons vous donner accès aux simulations de production solaire les plus précises de France. C'est pour cela que nous travaillons aujourd'hui avec plus de **50 départements, métropoles et communes** qui nous ont demandé de mesurer la production solaire possible sur les toitures de leur territoire. Comment ça marche ?

Tout d'abord, notre simulateur utilise **des clichés de satellites de l'Agence spatiale européenne** et des **données pyranométriques de Météo France** pour connaître l'ensoleillement précis à votre adresse.

On combine ensuite des **données de la NASA** et de **l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)** qui permettent de détecter s'il y a un masque d'ombages sur votre toiture provoqué par une montagne ou un bâtiment par exemple.

On obtient alors de manière **incroyablement précise** la production que vous aurez chez vous !

La modélisation de votre consommation la plus réaliste.

Nous avons constitué une base de données répertoriant les consommations électriques de centaines d'appareils à partir d'études de plusieurs **centres de recherche renommés**.

En croisant ces données avec les informations recueillies lors de **notre échange téléphonique**, nous modélisons votre **consommation électrique réelle heure par heure** sur toute une année en tenant compte des **disparités intra-hebdomadaires** et des **effets de saisonnalité**.

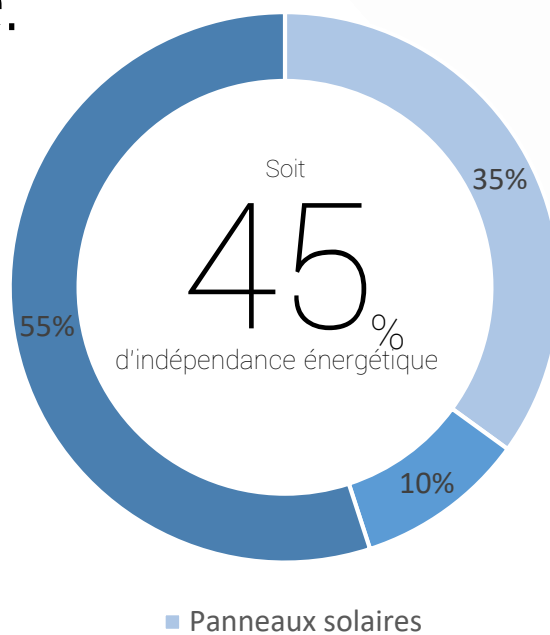
Résultat ? Nous obtenons une modélisation reflétant parfaitement votre consommation.

Un pas de plus vers l'indépendance.

En installant des panneaux solaires, vous alimentez vos appareils électriques avec votre propre électricité.

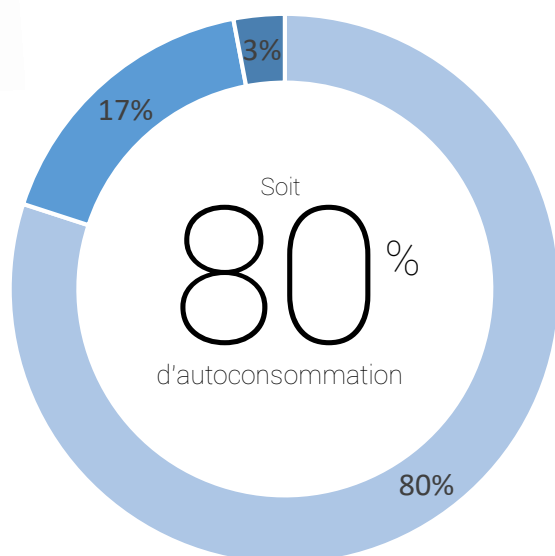
Notre étude mesure la part de votre consommation électrique qui est assurée par vos panneaux solaires. On appelle cela « **taux d'indépendance** » ou « **taux d'autoproduction** ».

Pour obtenir ce taux, nous prenons en compte vos nouvelles habitudes de consommation qui consistent à déclencher un maximum d'appareils en journée.



Origine de votre électricité

Un dimensionnement parfait. Une rentabilité maximisée.



■ Autoconsommation ■ Batterie ■ Surplus
Utilisation de votre production

Produire de l'électricité, c'est bien.

La **consommer**, c'est mieux.

En effet, plus votre taux d'autoconsommation est élevé, plus vous rentabilisez votre investissement rapidement.

Notre offre photovoltaïque « **sur-mesure** » vous permet de bénéficier d'un **taux d'autoconsommation** incroyablement élevé tout au long de l'année.

Ce dimensionnement parfait vous garantit ainsi une **rentabilité maximale**.

Tableau Financier (1/2)

Pour vous aider à y voir plus clair, nous avons construit un tableau récapitulatif de vos gains en considérant une hausse du prix de l'électricité de 3%. Ce pourcentage se base sur l'étude prospective « *Compétitivité et emploi filière solaire en France: état des lieux et prospective 2023* » initiée en 2016 par Enerplan en partenariat avec l'ADEME. Consultez la page suivante pour plus d'informations.

Années	Économies sur votre facture	Vente du surplus	Aide de l'État	TURPE	Total
2019	507	10	234	-26	725
2020	522	8	234	-26	1463
2021	538	6	234	-27	2214
2022	554	4	234	-27	2979
2023	571	3	234	-28	3759
2024	588	1		-28	4320
2025	604			-29	4895
2026	619			-29	5485
2027	635			-30	6090
2028	650			-31	6709
2029	666			-31	7344
2030	683			-32	7995
2031	700			-32	8663
2032	717			-33	9347
2033	735			-34	10048
2034	753			-34	10767
2035	772			-35	11504
2036	791			-35	12260
2037	811			-36	13035
2038	831			-37	13829
2039	852				14681
2040	873				15554
2041	895				16449
2042	917				17366
2043	940				18306
				Total	18306

investissement rentabilisé

X2 sur votre investissement

X3 sur votre investissement

Tableau financier (2/2)

Quels sont les coûts à prévoir par la suite ?

Vous devrez vous acquitter du **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité**, aussi appelé TURPE. Ce dernier correspond à la rémunération des gestionnaires de réseau de transport et de distribution d'électricité : RTE, ENEDIS et les régies locales. Son objectif est de compenser les charges liées à l'exploitation, au développement et à l'entretien du réseau.

Si votre installation comporte un **onduleur de chaîne** (soit un seul onduleur pour toute l'installation), il faudra prévoir de le remplacer au bout d'une dizaine d'années. C'est la durée de vie moyenne de ce type d'onduleur.

Pourquoi le montant du surplus baisse-t-il ?

Car les rendements des panneaux solaires se dégradent légèrement avec le temps. Afin d'être le plus précis possible, nous prenons en compte une **baisse de rendements de 0,5%** par an conformément aux standards de l'industrie.

Comment est calculé le montant de la prime ?

Le montant de la prime à l'autoconsommation est calculé exclusivement en **fonction de la puissance** de votre installation photovoltaïque.

Cette aide de l'État est accordée **sans aucune condition de ressources**.

Elle est versée pendant les 5 premières années de fonctionnement de votre installation.

Déclarer vos revenus aux impôts

Installation de panneaux solaires d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc :

Les revenus issus de la vente de surplus ne sont pas imposables en 2018 au titre de l'impôt sur le revenu !

Autre bonne nouvelle, les revenus liés à votre installation solaire sont également exonérés de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), de la Contribution à la Réduction de la Dette Sociale (CRDS) et des différents prélèvements sociaux.



Merci pour votre temps !
Vous avez une question ?

Contactez nous

Téléphone : 09.87.67.23.84

Email : installateurs@insunwetrust.solar

Je deviens partenaire



IN SUN
WE TRUST